Nous sommes là pour vous aider

SÉCURITÉ SOCIALE
L'Assurance Retraite

Action sociale
Demande d'aide pour Bien vieillir chez soi

Action sociale
Vivre chez soi

Cette notice a été réalisée pour vous aider à compléter votre demande.

Pour nous contacter :

vous désirez des informations complémentaires ;
vous souhaitez nous rencontrer :

- **appelez-nous au numéro unique 3960,**
- **connectez-vous sur le site www.lassuranceretraite.fr.**

3960 Service 0,06 € / min + prix appel

De l'étranger, d'une box ou d'un mobile, composez le **09 71 10 39 60.**

Réf. N3006 - 07/2016

Vous êtes retraité(e) du régime général et vous souhaitez bénéficier d'une prise en charge de la caisse pour pouvoir recourir à des services vous permettant de rester à votre domicile.

Vous trouverez dans ce dossier un formulaire de demande d'aide que vous devrez compléter et renvoyer à la caisse qui instruira votre dossier.

Pour mieux connaître les conditions d'intervention de la branche Retraite et pour vous aider à remplir ce dossier, reportez-vous aux informations ci-dessous.

1 Quelles sont les aides attribuées par la caisse ?

La caisse peut prendre en charge différentes formes d'aide pour faciliter la vie quotidienne des retraité(e)s à leur domicile.

Ainsi, la caisse accorde des prises en charge :

- pour des services à domicile : l'entretien du logement, les courses, la préparation des repas…,
- pour d'autres types de services : portage de repas, transport accompagné, hébergement temporaire en établissement, aide au retour à domicile après hospitalisation…,
- pour la réalisation de travaux d'aménagement du logement afin de prévenir la perte d'autonomie.

Après l'étude de votre situation et l'évaluation de vos besoins, ces aides pourront vous être proposées en fonction des services existants à proximité de votre domicile.

2 À qui ces aides peuvent-elles être attribuées ?

Les aides de la branche Retraite sont attribuées aux retraité(e)s autonomes mais dont les conditions de vie, les ressources, l'âge ou l'état de santé créent une situation de fragilité qui rend nécessaire le recours à une aide pour le maintien à domicile.

Pour pouvoir bénéficier d'une aide d'action sociale de la branche Retraite, il faut :

- être retraité(e) du régime général de la sécurité sociale,
- avoir exercé son activité professionnelle la plus longue au régime général.

Attention : Vous ne pouvez pas bénéficier d'une aide de la caisse :

- si vous percevez déjà ou si vous êtes éligible à la Prestation spécifique dépendance (PSD), l'Allocation personnalisée d'autonomie (APA), l'Allocation compensatrice pour tierce personne (ACTP), la Prestation de compensation du handicap (PCH) ou la Majoration pour Tierce Personne (MTP),
- si vous êtes hébergé(e) dans une famille d'accueil.

Vous ne pouvez pas bénéficier de prise en charge pour de l'aide ménagère à domicile prestataire :

- si vous percevez ou si vous êtes éligible à l'aide sociale pour services ménagers versée au titre de l'aide sociale légale.

3 Quel est le montant des aides versées par la caisse ?

Le montant des aides dépend de vos ressources et le cas échéant de celles de votre conjoint(e).
Il est déterminé à partir d'un barème national défini par la caisse nationale d'assurance vieillesse (Cnav) et dans la limite du budget disponible.

4 Comment remplir les différentes rubriques du formulaire ?

Complétez bien toutes les rubriques du formulaire. Ces renseignements sont indispensables pour étudier vos droits.

Pour les demandes de réalisation de travaux à votre domicile, nous vous précisons que la caisse ne peut pas vous accorder d'aide si les travaux ont démarré avant son accord.

Précisions sur le formulaire bleu :

► **Votre situation de famille**	Indiquez votre situation actuelle.
► **Le contexte de votre demande d'aide**	Ces informations sont essentielles pour traiter au mieux votre demande en fonction de votre situation personnelle.
► **Votre situation au regard des autres aides**	Les aides servies par la caisse ne peuvent pas être cumulées avec les prestations indiquées au point 2 de la présente notice. C'est pourquoi nous vous demandons de préciser si vous bénéficiez déjà de l'une de ces prestations.

5 À qui envoyer la demande ?

Vous devez envoyer votre demande directement à la caisse *(voir « coordonnées » en page IV).*

N'oubliez pas de joindre :

- une photocopie recto verso de votre dernier avis d'imposition sur le revenu ainsi que celui de votre conjoint(e), partenaire de pacs ou concubin(e).
- le cas échéant, une photocopie de la notification de rejet au regard des aides légales versées par le Conseil général.

Si vous bénéficiez d'un régime de protection juridique, vous devez aussi fournir :

- la copie du jugement de tutelle, de curatelle ou de sauvegarde de justice.

6 Comment votre demande va-t-elle être traitée ?

À réception de votre demande, nous vérifierons que votre dossier est complet. S'il est incomplet, nous prendrons contact avec vous ou avec la personne à joindre pour le suivi de votre dossier (*à compléter dans le paragraphe 7 du formulaire bleu*).

Si vous remplissez les conditions administratives, une structure chargée de l'évaluation de vos besoins prendra alors rendez-vous avec vous pour évaluer votre situation à votre domicile.

Cette évaluation est indispensable. Elle a pour but de nous aider à mieux définir l'ensemble de vos besoins et nous permettre de vous apporter une réponse adaptée :

- en vous proposant si besoin la mise en place de services,
- en vous donnant des conseils pour bien vivre chez vous.

Lorsqu'elle vous contactera, cette structure vous indiquera ses coordonnées complètes et vous précisera qu'elle vous appelle pour le compte de la caisse. Elle conviendra avec vous de la date et de l'heure d'un rendez-vous à votre domicile et vous en indiquera la durée approximative.

Si vous le souhaitez, cette visite peut se faire en présence d'un membre de votre famille ou d'un proche.

À l'issue du rendez-vous, si votre situation le justifie, cette structure pourra vous proposer :

- un plan d'actions personnalisé, pour vous aider dans votre vie quotidienne à domicile,
- un kit prévention, pour vous aider à sécuriser au mieux votre logement,
- une aide habitat, pour vous permettre de vivre à votre domicile dans un environnement adapté à votre situation.

Ce document, signé par l'évaluateur et par vous-même sera transmis pour validation à la caisse.

Vous recevrez alors un courrier de la caisse vous indiquant, en cas d'accord, la nature et le montant des aides qui vous seront attribuées.

7 Comment contacter la caisse ?

Vous désirez des informations complémentaires, vous souhaitez nous rencontrer :

Pour nous contacter :

vous désirez des informations complémentaires ;
vous souhaitez nous rencontrer :

- **appelez-nous au numéro unique 3960,**
- **connectez-vous sur le site www.lassuranceretraite.fr.**

3960 Service 0,06 € / min + prix appel

De l'étranger, d'une box ou d'un mobile, composez le **09 71 10 39 60.**

Action sociale
Demande d'aide pour Bien vieillir chez soi

1 Vous-même

Madame ☐ **Monsieur** ☐

Votre nom de famille (*nom de naissance*) **:** .....

Votre nom d'usage (*facultatif et s'il y a lieu ; ex. : nom du ou de la conjointe*) **:** .....

Vos prénoms (*soulignez votre prénom usuel*) **:** .....

Votre date de naissance : |_|_|_|_|_|_|_|_| **Votre nationalité :** .....

Commune de naissance : ..... **Département :** ..... **Pays :** .....
(*indiquez l'arrondissement pour Paris, Lyon, Marseille*)

Téléphone (*OBLIGATOIRE pour organiser la prise de rendez-vous et traiter votre demande*) **:** |_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|

Vous n'avez pas de n° de téléphone (*merci de cocher la case suivante*) **:** ☐

Votre adresse : .....

Code postal : |_|_|_|_|_| **Commune :** ..... **Pays :** .....

Votre adresse mail : .....

Votre n° de sécurité sociale : |_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_| |_|_|

Êtes-vous retraité du régime général ? : **oui** ☐ **non** ☐

Si oui, votre numéro de retraite (*facultatif*) **:** |_|_| |_|_|_|_|_|_|_|

2 Votre situation de famille

Célibataire ☐ | **Marié(e)** ☐ **Pacsé(e)** ☐ **En concubinage** ☐ | **Divorcé(e)** ☐ **Séparé(e)** ☐ **Veuf (ve)** ☐

Depuis le |_|_|_|_|_|_|_|_| **Depuis le** |_|_|_|_|_|_|_|_|

3 Votre conjoint(e) ou partenaire de pacs ou concubin(e)

Son nom de famille (*nom de naissance*) **:** .....

Son nom d'usage (*facultatif et s'il y a lieu ; ex. : nom du ou de la conjointe*) **:** .....

Ses prénoms (*soulignez le prénom usuel*) **:** .....

Son n° de sécurité sociale : |_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_| |_|_|

Sa date de naissance : |_|_|_|_|_|_|_|_| En cas de décès, précisez la date : |_|_|_|_|_|_|_|_|

Commune de naissance : ..... **Département :** ..... **Pays :** .....
(*indiquez l'arrondissement pour Paris, Lyon, Marseille*)

Est-il/elle retraité(e) du régime général ? : **oui** ☐ **non** ☐

Si oui, son numéro de retraite : |_|_| |_|_|_|_|_|_|_|

Est-il/elle hébergé(e) en établissement ? : **oui** ☐ **non** ☐

4 Le contexte de votre demande d'aide

Afin de nous permettre de traiter au mieux votre demande, merci de bien vouloir nous préciser les éléments suivants :

- ▶ Déposez-vous cette demande pour faire réaliser des travaux d'adaptation dans votre logement ? ..... **oui** ☐ **non** ☐
- ▶ Vivez-vous seul à votre domicile ? ..... **oui** ☐ **non** ☐
- ▶ Avez-vous des difficultés d'accès ou de déplacement au sein de votre logement ? ..... **oui** ☐ **non** ☐
- ▶ Avez-vous au moins deux contacts avec votre famille, vos amis, votre voisinage dans la semaine ? (*hormis la personne avec laquelle vous vivez*) ..... **oui** ☐ **non** ☐
- ▶ Lors des 6 derniers mois :
  - Avez-vous été hospitalisé ? ..... **oui** ☐ **non** ☐
  - Avez-vous fait une chute ? ..... **oui** ☐ **non** ☐
  - Avez-vous connu un changement dans votre vie ? ..... **oui** ☐ **non** ☐
    (*décès ou placement dans une maison de retraite d'un proche vivant sous le même toit*)
- ▶ Vivez-vous avec une personne dépendante ? ..... **oui** ☐ **non** ☐

5 Vos régimes de retraite ou ceux de votre conjoint(e), partenaire de pacs ou concubin(e) perçues en France et/ou dans un autre pays

▶ Retraites de base

Percevez-vous une autre retraite de base que celle du régime général ? : **oui** ☐ **non** ☐

Si **oui**, remplissez le tableau ci-dessous en indiquant le nombre de trimestres validés par les différents régimes qui vous versent une retraite. Vous trouverez ces informations sur vos notifications de retraite.

Retraite de base	Titulaire	Nombre de trimestres	Précisez droit : **P** (personnel) **R** (réversion)
Régime des salariés agricole	Vous-même	.....	.....
	Votre conjoint(e)	.....	.....
Régime de non salariés (*y compris exploitants agricoles*)	Vous-même	.....	.....
	Votre conjoint(e)	.....	.....
Autres régimes de salariés	Vous-même	.....	.....
	Votre conjoint(e)	.....	.....
Régimes d'un autre pays ou organisations internationales	Vous-même	.....	.....
	Votre conjoint(e)	.....	.....

6 Votre situation au regard des aides légales versées par le Conseil général

(Attention : sans le remplissage de cette rubrique, votre demande ne pourra être traitée)

▶ Percevez-vous l'une de ces aides ?

Au titre de la dépendance :

Allocation personnalisée d'autonomie (APA) ou Prestation spécifique dépendance (PSD) : **oui** ☐ **non** ☐

Au titre du handicap :

Allocation compensatrice pour tierce personne (ACTP) ou Prestation de compensation du handicap (PCH) : **oui** ☐ **non** ☐

Si **oui**, indiquez la date depuis laquelle vous percevez l'une de ces aides : |_|_|_|_|_|_|_|_|

Si **non**, précisez si pour ces aides : .....

☐ Vous n'avez pas déposé de demande

☐ Votre demande est en cours d'instruction

☐ Votre demande a été rejetée (*)

☐ Vous en avez refusé l'attribution

(*) Si la case est cochée, merci de joindre la copie de la notification de rejet à la présente demande.

7 Personne à contacter pour le suivi de votre dossier

► **Vous pouvez indiquer si vous le souhaitez, les coordonnées d'une personne à contacter pour le suivi de votre dossier :**

Nom, prénom : .....

Adresse : .....

.....

Courriel : .....

Numéro de téléphone : |_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|

Cette personne est : ☐ un membre de votre famille, un ami, un proche ;

☐ votre tuteur ou curateur.

8 Pièces justificatives

Vous venez de remplir votre demande d'aide. Pour que votre dossier soit complet, vous devez obligatoirement joindre :

► une **photocopie recto verso** de votre dernier avis d'imposition sur le revenu, ainsi que celui de conjoint(e), partenaire de pacs ou concubin(e).

Important : vos droits seront calculés en fonction des ressources figurant dans votre avis d'imposition. Si votre situation a évolué depuis la date de ce document (*séparation, veuvage, modification importante des ressources*…), complétez la **déclaration de revenus, page 4**. À défaut, ce sont les ressources de l'avis d'imposition qui seront prises en compte.

Si vous avez déposé une demande d'APA auprès du Conseil général, vous devez aussi fournir :

► une photocopie de la notification de rejet au regard des aides légales versées par le Conseil général.

Si vous bénéficiez d'un régime de protection juridique, vous devez aussi fournir :

► la copie du jugement de tutelle, de curatelle ou de sauvegarde de justice.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur cette demande.

Je m'engage :

- à signaler toute modification de ma situation et de celle de mon(ma) conjoint(e), partenaire de pacs ou concubin(e) et tout changement de domicile,
- à faire connaître toute modification de ma situation au regard de la PSD, de l'APA, de l'ACTP, de la PCH et de la MTP,
- à régler à la caisse les sommes éventuellement versées à tort,
- à faciliter toute enquête.

J'accepte que mon dossier et l'ensemble des informations qu'il comporte soient transmis à un autre organisme conventionné avec la caisse pour permettre l'instruction de ma demande.

Je reconnais être informé(e) qu'une vérification de l'exactitude de mes déclarations et de l'authenticité des documents produits à l'appui de ma demande, peut être effectuée dans le cadre de l'exercice du droit de communication prévu par les articles L.114-19 à L.114-21 du code de la sécurité sociale.

Fait à : .....

Le |_|_|_|_|_|_|_|_|

Votre signature :

La loi n° 78.17 du 6 janvier 1978 modifiée vous garantit un droit d'accès et de rectification pour les données que nous enregistrons à partir de vos réponses.
La loi rend passible d'amende et/ou d'emprisonnement quiconque se rend coupable de fraudes ou de fausses déclarations en vue d'obtenir ou de tenter d'obtenir des avantages indus (art. 313-1, 313-2, 313-3, 433-19, 441-1, 441-6 et 441-7 du code pénal).
En outre, l'inexactitude, le caractère incomplet des déclarations ou l'absence de déclaration d'un changement de situation ayant abouti au versement ou non de prestations indues, peut faire l'objet d'une pénalité financière en application de l'article L. 114-17 du code de la sécurité sociale.

Déclaration de revenus

Tableau à compléter uniquement dans le cas où votre situation familiale et vos ressources ont changé par rapport au dernier avis d'imposition (*séparation, veuvage…*).

Complétez le tableau ci-dessous **en indiquant le dernier montant mensuel perçu** (*attention aux revenus trimestriels, les chiffres à reporter ci-dessous doivent être mensuels*).

Nature des ressources	Montant mensuel perçu par vous-même	Montant mensuel perçu par votre conjoint(e), partenaire de pacs ou concubin(e)
Pensions, retraites, rente	.....	.....
Pensions alimentaires	.....	.....
Traitements, salaires ou revenus d'activité	.....	.....
Allocations de préretraite ou de chômage	.....	.....
Rentes viagères à titre onéreux	.....	.....
Revenus des valeurs et capitaux mobiliers	.....	.....
Revenus fonciers	.....	.....
Autres revenus, précisez :		